

PARIS SPORTIFS

3

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À PARIS :
COMPLEXE SPORTIF BEAUJON, STADE JEAN BOUIN,
CENTRE SPORTIF PAJOL
WWW.PAVILLON-ARSENAL.COM



SOMMAIRE

Création d'un complexe sportif, ZAC Beaujon, 75008	3
Démolition partielle puis reconstruction du stade Jean Bouin avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques, 75016	11
Construction d'un centre sportif, ZAC Pajol, 75018	20

COMPLEXE SPORTIF BEAUJON

208-210, rue du faubourg Saint-Honoré,
55, rue de Courcelles 75008 Paris

**Concours pour la création d'un
complexe sportif, ZAC Beaujon**

Maître d'ouvrage

**DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE
L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS**

Architectes invités

ATELIER ZÜNDEL ET CRISTEA ARCHITECTES

JACQUES ROUGERIE ARCHITECTE

AGENCE JEAN GUERVILLY *

SOPHIE BERTHELIER PHILIPPE FICHET

BENOÎT TRIBOUILLET ARCHITECTES

STOFFEL ET LEFEBVRE

AMÉNAGEUR DE LA ZAC SEMPARISEINE

COORDONNATEUR DE LA ZAC
LLTR architectes - Philippe Hilaire Paysagiste

MAÎTRE D'OUVRAGE
Ville de Paris, Direction du patrimoine et de l'architecture

TYPE DE CONCOURS
concours d'architecture restreint sur esquisse

PROGRAMME
Équipement sportif pluri-fonctionnel comprenant :
-une piscine avec un bassin de 12,5 m x 25 m, et un bassin d'ap-
prentissage et ludique d'environ 120 m2,
-un gymnase de 32 m x 19 m, adapté aux activités de la balle et au
badminton,
-une salle d'escalade artificielle,
-une salle d'expression corporelle,
-des locaux annexes.

Cet ensemble représente une surface hors œuvre de 4500 m2
environ.
Des objectifs de performance environnementale sont fixés pour ce
bâtiment.

ARCHITECTES INVITÉS
ATELIER ZÜNDEL ET CRISTEA ARCHITECTES
JACQUES ROUGERIE ARCHITECTE
AGENCE JEAN GUERVILLY
SOPHIE BERTHELIER PHILIPPE FICHET BENOÎT TRIBOUILLET,
ARCHITECTES
STOFFEL ET LEFEBVRE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
Études :
5 mars 2007 : appel public à candidatures
23 mai 2007 : désignation des candidats à la maîtrise d'oeuvre
25 septembre 2007 : remise des projets
19 novembre 2007 : jury de sélection du maître d'oeuvre
Travaux :
décembre 2009 : début des travaux
août 2011 : livraison

COMPOSITION DU JURY
Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de
l'Urbanisme et de l'Architecture, Président du jury

Corine BARLIS, Conseillère de Paris, 1ere Adjointe au Maire du 9e
arrondissement
Pascal CHERKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports
- Suppléant

Anne KALCK, Conseillère de Paris
Alain MORELL, Conseiller de Paris - Suppléant

Nicole AZZARO, Conseillère de Paris
François-Xavier FLORES, Conseiller de Paris - Suppléant

François LEBEL, Maire du 8e arrondissement
Eric HELARD, Conseiller de Paris - Suppléant

Edwige ANTIER,
Conseillère de Paris, 1ere Adjointe au Maire du 8e
arrondissement
Pierre LELLOUCHE, Conseiller de Paris - Suppléant
Sylvie CLAVIER, Secrétariat Général

Remy VIEILLE, Direction de la Jeunesse et des Sports, Sous-Di-
rection de l'Administration Générale et de l'Équipement, Chef
du Service de l'Équipement

Christian BRAUN, représentant des Associations, Président de
l'Association ASCPS
Jacques MONTHIOUX, Direction du Patrimoine et de l'Architec-
ture, Chef des Services Techniques Localisés

Marc DAUFRESNE, Architecte
Patrick JARZAGUET, Architecte
Philippe LOTH, Architecte
Charles POISAY, Architecte
Christophe ZUBER, Direction de l'urbanisme, Sous-Direction du
Permis de Construire et du Paysage de la Rue, Chef de la 6e
Circonscription

LAURÉAT DU CONCOURS
AGENCE JEAN GUERVILLY, architectes

CONTEXTE
De par sa situation, au nord ouest du 8e arrondissement de
Paris, la ZAC Beaujon constitue une opportunité rare de déve-
lopper une opération d'aménagement de qualité permettant
de répondre aux besoins d'équipements publics de proximité du
quartier et au déficit de logement social de l'arrondissement.
Cette emprise foncière de 17 700 m2, située au centre d'un
vaste îlot du « Faubourg du Roule », présente un linéaire de
94 m sur la rue du faubourg Saint-Honoré et se développe en
cœur d'îlot sur une profondeur de 170 m. Cette façade sur la
rue du faubourg Saint-Honoré se caractérise par la présence
d'un bâtiment remarquable de style néoclassique, l'hôtel
Beaujon. D'autre part, si cette parcelle est restée en friche
jusqu'à présent dans ce quartier très dense, c'est dû notamment
à la présence d'un important central téléphonique souterrain
construit dans les années 70 sur quatre niveaux autour de l'hô-
tel Beaujon et qui se développe sur les deux tiers de l'emprise
aménageable. Ce volume, propriété de France-Télécom, n'est
visible en surface que par l'émergence de nombreux édicules
techniques.

LES PROGRAMMES DES BÂTIMENTS : le projet d'aména-
gement de la ZAC Beaujon doit permettre de contribuer au
rééquilibrage entre emploi et habitat, répondre à la volonté
actuelle de développer la mixité des populations notamment à
l'Ouest de Paris et enfin de répondre aux attentes des habitants
de l'arrondissement en réalisant des équipements publics de
proximité.

Les lots correspondent à une entité foncière précise et à une
maîtrise d'ouvrage ou un gestionnaire clairement identifié. Leur
numérotation ne correspond pas à l'ordre de réalisation prévue.

Sur la zone en pleine terre :

- Lot 1 : il regroupe la piscine et le gymnase.
- Lot 2 : il regroupe la crèche de 60 berceaux, la halte-garderie,
le centre PMI avec des logements sociaux en étage.
- Lot 3 : l'école maternelle de 6 à 8 classes.
- Lot 4 : il correspond à l'école élémentaire actuelle de la rue
Monceau qui doit être restructurée pour former avec l'école
maternelle un pôle scolaire.

Sur la zone en sursol :

- Lot 5 : rive nord, c'est un bâtiment de logement avec, au RDC,
des commerces et la salle polyvalente.
 - Lot 6 : sur l'autre rive ce bâtiment abritera au RDC le com-
missariat de police, les locaux d'accès France-Télécom et, aux
étages, des logements sociaux et un foyer de jeunes travailleurs
de 40 chambres.
- Ces 2 lots, notamment le 6, devront intégrer un certain nombre
d'édicules du central téléphonique.

SITUATION

De par ses caractéristiques, l'équipement ne pouvait pas prendre appui sur le toit du central téléphonique. Il sera implanté dans la zone de pleine terre, entre l'hôtel Hilton et le lot 2 à l'angle de la rue de desserte en U et la voie piétonne. Il s'adossera sur le fond voisin constitué de pignons aveugles (socle de l'importante opération de bureaux du 15, rue de Courcelles) d'une hauteur d'environ 8,50 m. A mi-distance des rues de Courcelles et du faubourg Saint-Honoré, il sera desservi par la voie piétonne accessible aux livraisons et «échelles pompier».

Le bâtiment sera édifié très en retrait de la voie piétonne. Cette disposition permettra l'aménagement d'un jardin arboré d'une profondeur de presque 17 mètres sur lequel s'ouvrira la façade principale de l'équipement.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le 8^e arrondissement de Paris est très peu équipé en infrastructures sportives, un seul gymnase y est recensé rue Rocquépine à l'est de l'arrondissement. Les riverains doivent donc utiliser les structures sportives des arrondissements voisins, notamment celles des 16^e et 17^e.

Malgré une superficie plutôt réduite, l'emprise constructible du lot 1 sensiblement rectangulaire (40 m X 32 m environ) permet la réalisation d'un programme d'équipements sportifs de plus de 4100 m² de SHON :

-Un espace aquatique composé d'un bassin de nage de 25 m X 12,5 m (5 lignes), un bassin d'apprentissage et de détente de 120 m² et un solarium extérieur.

-Un gymnase 32 m X 19 m avec un espace permettant d'accueillir 50 spectateurs.

-Une structure artificielle d'escalade (SAE).

-Une salle sportive polyvalente divisible.

Etant donnée la configuration de l'emprise constructible, une organisation compacte et verticale de ces équipements sera recherchée. Elle permettra notamment de mutualiser certaines fonctions comme l'accueil, les locaux du personnel, la chaufferie.

De nombreux monuments inscrits ou classés figurent dans un rayon de 500 m autour de la ZAC. Toute future construction devra impérativement obéir au règlement de la zone UG du PLU de Paris et au schéma d'orientations particulières et sera soumise au préalable à autorisation des Architectes des Bâtiments de France.

ORIENTATIONS URBAINES ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Implanté en cœur d'îlot, l'équipement n'assume aucun rôle monumental. Installé à l'abri derrière son jardin arboré, en retrait du passage piéton, il devra simplement respecter le strict alignement à l'aplomb du pignon de l'hôtel Hilton en continuité avec la façade du lot 2.

Seuls quelques éléments non clos comme des protections solaires, escaliers de secours pourront rompre cet alignement.

De la même manière, la hauteur totale de l'équipement n'excèdera pas celle du pignon de l'hôtel Hilton sur lequel il s'adosse : 68,00.

Les accès : on accède à l'équipement par un prolongement du passage piéton d'une largeur généreuse d'environ 8 m entre la façade arrière de l'hôtel Hilton et le jardin de la piscine. Une sortie de secours de l'hôtel débouchera dans ce passage. Ce parvis public, accessible aux engins de secours pourra être également utilisé par les véhicules de livraison et d'entretien de l'équipement. Un dispositif devra être aménagé afin de sécuriser l'accès du public à l'équipement lors des livraisons de produits particulièrement nocifs et dangereux.

Le jardin : celui-ci doit constituer un prolongement extérieur des plages de la piscine. Néanmoins une partie de ce jardin devra rester à niveau avec le passage piéton sur au moins une largeur de

4 m afin de permettre la plantation d'un alignement de cerisiers du Japon continu depuis le square public. Les concepteurs pourront à leur convenance traiter le dénivelé soit par un mur de soutènement ou un talus en pente plus douce. Evidemment, la partie basse du jardin en pleine terre pourra accueillir des arbres à grand développement.

Les clôtures du jardin : les concepteurs du lot 1 respecteront scrupuleusement le dessin mis au point par les maîtres d'œuvre de l'espace public afin de conserver la cohérence d'ensemble le long du passage piéton. Une épure précise de cette grille de clôture est jointe en annexe.

La façade principale : celle-ci, en retrait du passage, donne essentiellement sur le jardin. Elle traduira l'échelle de l'équipement, sans monumentalité, au profit des usages : certains éléments non clos, protections solaires, escalier de secours ou auvents pourront dépasser l'alignement imposé.

Les toitures : la proximité d'immeubles plus hauts implique de concevoir les toitures avec le plus grand égard comme une véritable 5^e façade : des couvertures métalliques, zinc ou cuivre, en écho aux toits de Paris ou simplement des terrasses «végétalisées» pourront être mises en œuvre. Les édicules techniques devront impérativement être intégrés.

Servitudes et contraintes France-Télécom : bien que située en dehors de l'emprise du central France-Télécom, la construction du lot 1 devra intégrer une contrainte importante liée au central téléphonique : le faisceau multitubulaire. Un faisceau multitubulaire traverse de part en part le sous-sol du terrain. C'est un élément vital pour France-Télécom. Il achemine toutes les lignes téléphoniques traitées dans ce Central. Toutes les précautions devront être prises pour enjamber cet ouvrage.

L'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite et il sera fixé comme objectif à l'équipe de maîtrise d'œuvre de se conformer aux prescriptions indiquées dans le Schéma directeur d'accessibilité des bâtiments publics propre aux équipements de la Ville de Paris.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Il est demandé de concevoir cette opération en satisfaisant aux critères de haute qualité environnementale. Dans ce cadre, la plus grande liberté est laissée au concepteur pour proposer les matériaux de son choix. Cependant, l'utilisation de pierres agrafées, de vitrages réfléchissants sera exclue. Il est bien sûr recommandé aux concepteurs de choisir les matériaux à mettre en œuvre en regard de leur impact sur le paysage urbain environnant ; il est précisé que ce choix sera l'objet d'une présentation d'échantillons à l'aménageur, à l'architecte coordinateur et aux représentants de la Ville pour juger de leur aspect et de leur qualité. Avant commande définitive, une seconde présentation aura lieu in-situ.

L'équipement s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale. Il est prévu que les cibles suivantes auront un niveau d'exigence très performant :

-Chantier à faibles nuisances.

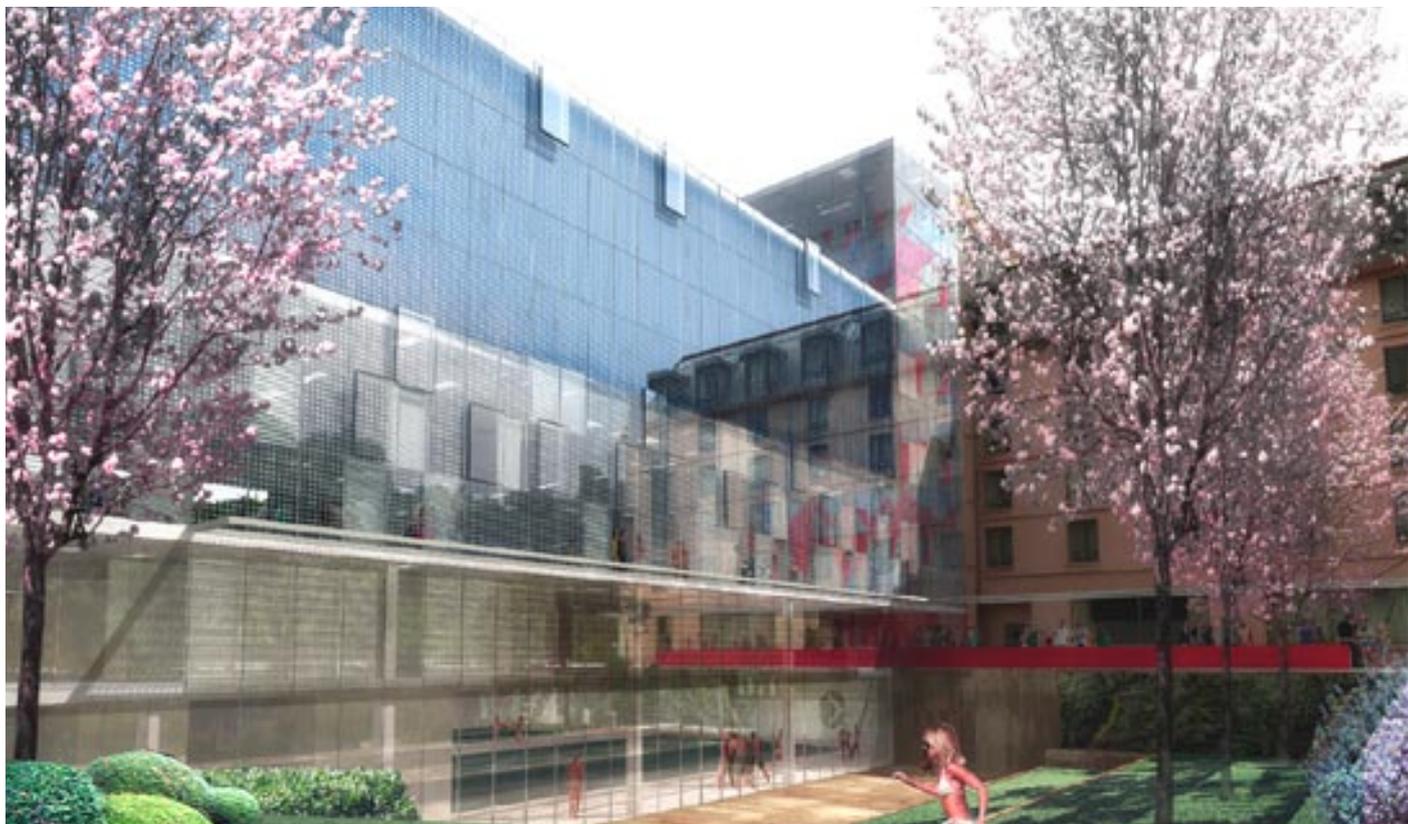
-Gestion de l'énergie.

-Confort hygrothermique.

-Confort acoustique.

-Confort olfactif.

Extraits du cahier de prescriptions architecturales du Lot 1 de la Zac Beaujon, SEMPARISEINE / LLTR architectes-Philippe Hilaire paysagiste



Perspective sur la façade principale depuis la voie piétonne



Les bassins entre les jardins



Perspective sur les bassins depuis le jardin extérieur

**AGENCE
JEAN GUERVILLY
(lauréat)**



Plan masse



Vue depuis la rue

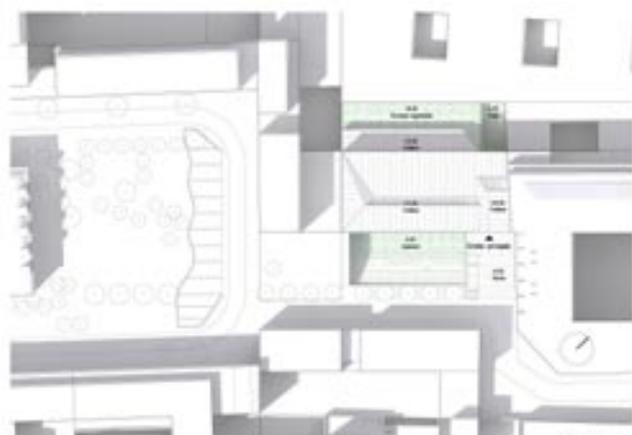


Vue du grand bassin

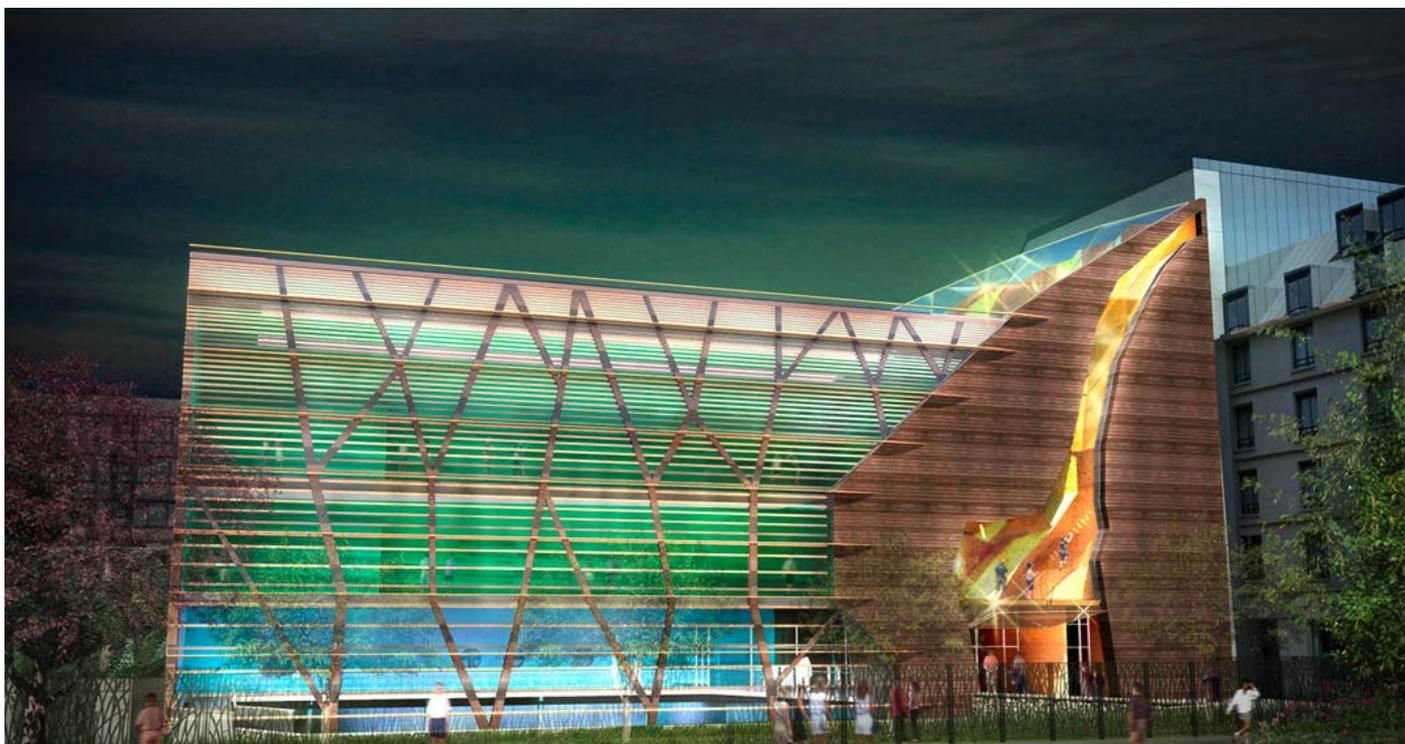


Maquette

ATELIER ZÜNDEL ET CHRISTEA ARCHITECTES



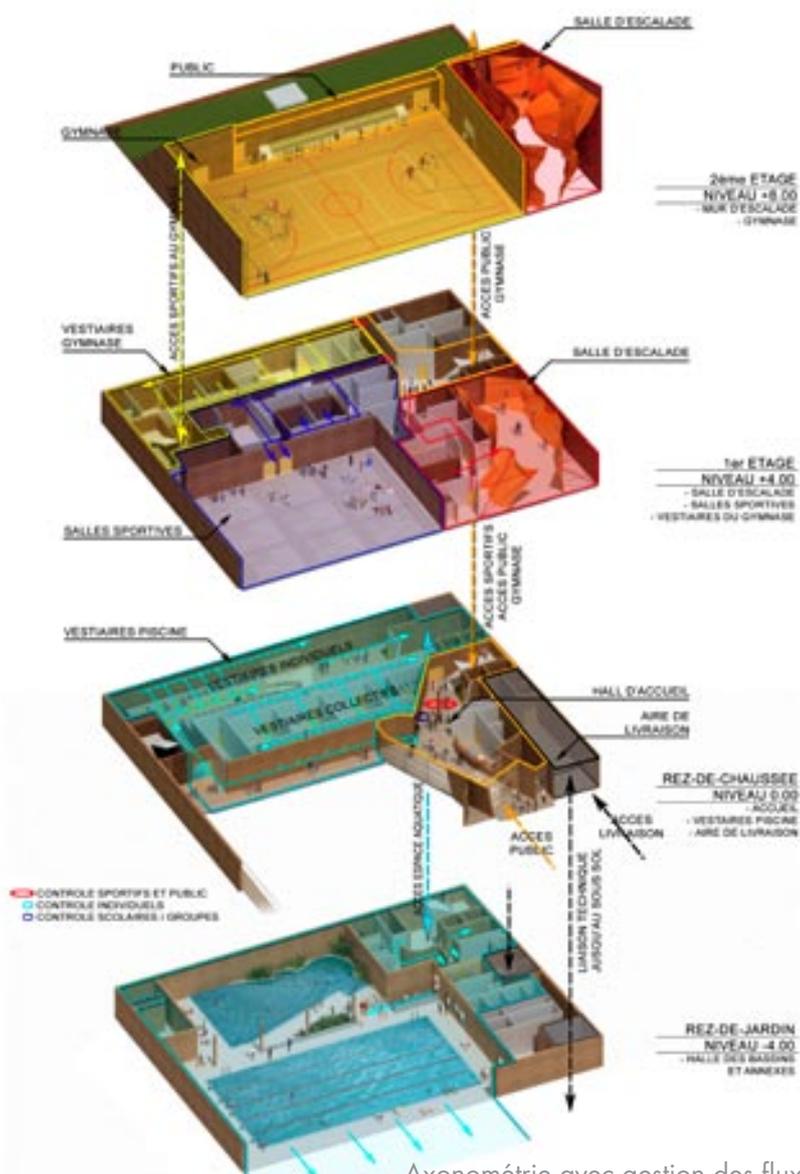
Plan masse



Perspective sur façade principale



Perspective du hall en direction des bassins



Axonométrie avec gestion des flux

JACQUES ROUGERIE ARCHITECTE



Vue perspective depuis l'entrée



Vue perspective sur la piscine

**SOPHIE BERTHELIER
PHILIPPE FICHET
BENOÎT TRIBUILLET
ARCHITECTES**

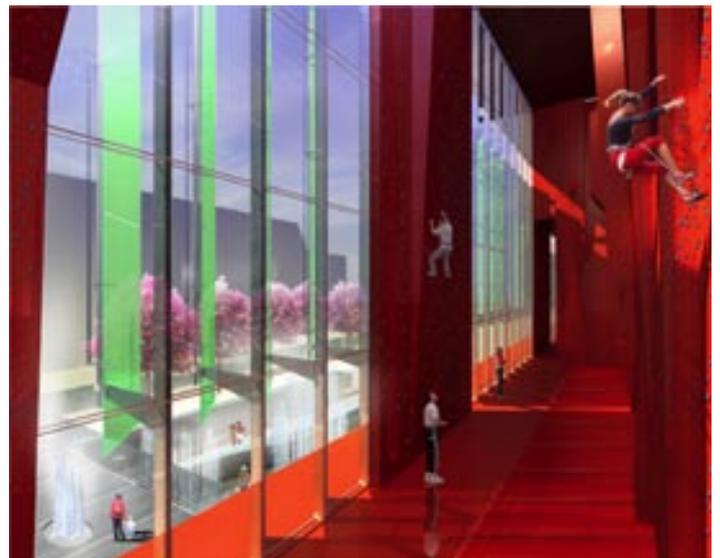


Plan masse



Coupe transversale

STOFFEL ET LEFEBVRE



Perspective sur mur d'escalade



Plan masse

STADE JEAN BOUIN

20 à 40 avenue du Général Sarrail, 75016 Paris

**Concours pour la démolition
partielle puis la reconstruction
du stade Jean Bouin**

Maître d'ouvrage

**DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE
L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS**

Architectes invités

CHRISTIAN HAUVETTE - ALAIN DOMINGO

DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE

EISENMAN ARCHITECTS PC

AGENCE RUDY RICCIOTTI *

VASCONI ASSOCIÉS ARCHITECTES

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Paris, Direction du patrimoine et de l'architecture

TYPE DE CONCOURS

concours d'architecture restreint européen

PROGRAMME

Afin de doter la Ville de Paris d'un stade adapté au rugby de haute compétition, tout en disposant d'une polyvalence d'usage, il est envisagé, après démolition partielle des installations sportives existantes, de reconstruire un stade pouvant accueillir 20 000 spectateurs et répondant aux conditions d'homologation d'un stade de rugby de catégorie A.

Le programme comprend en outre la création de tribunes, de loges, vestiaires, locaux de surveillance, billetterie ainsi que des locaux destinés à des activités annexes telles que club House, animation pour enfants... Il est également prévu la réalisation d'un parc de stationnement de 500 places et la création de surfaces commerciales et d'activités tertiaires, livrées brutes.

La surface hors œuvre de plancher à créer est de l'ordre de 38 000 m² et les surfaces extérieures à traiter de l'ordre de 27 000 m².

ARCHITECTES INVITÉS

CHRISTIAN HAUVETTE - ALAIN DOMINGO

DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE

EISENMAN ARCHITECTS PC

AGENCE RUDY RICCIOTTI

VASCONI ASSOCIÉS ARCHITECTES

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Etudes :

5 mars 2007 : appel public à la concurrence

31 mai 2007 : jury de sélection

14 septembre 2007 : remise des projets

8 novembre 2007 : jury de concours

Travaux :

démarrage des travaux avec la démolition du stade en 2009

COMPOSITION DU JURY

Bertrand DELANOË,

Maire de Paris, Président du jury de concours

Anne HIDALGO,

1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du jury de sélection

Pascal CHERKI,

Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports

Jean-Yves MANO,

Adjoint au Maire de Paris chargé du Logement, Président de l'OPAC de Paris et de la SGIM - Suppléant

Jean-Pierre CAFFET,

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture

Jacques BRAVO, Maire du 9^e arrondissement - Suppléant

Véronique DUBARRY, Conseillère de Paris

René DUTREY, Conseiller de Paris, 1^{er} Adjoint au Maire du 14^e arrondissement - Suppléant

Laurence DREYFUSS,

Conseillère de Paris, Mairie du 16^e arrondissement

Danièle GIAZZI,

Conseillère de Paris, Mairie du 16^e arrondissement - Suppléante

Gérard LEBAN,

Conseiller de Paris, Mairie du 16^e arrondissement

Claude GOASGUEN,

Conseiller de Paris, Mairie du 16^e arrondissement - Suppléant

Fabien GALTHIE, entraîneur du Stade Français à Paris

Max GUAZZINI, Président du Stade Français à Paris

Yves HERVOUET DES FORGES, représentant associatif,

Président de l'Office Municipal des Sports

Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, chargé des Sports, ancien entraîneur de l'équipe de France de Rugby

Bertrand LEMOINE, professeur en architecture et en urbanisme

Patrick BERGER, architecte

Anne DEMIANS, architecte

Jacques FERRIER, architecte

Sylvia GRINO, architecte

Farshid MOUSSAVI, architecte

Pierre-Alain TREVELO, architecte

LAURÉAT DU CONCOURS

AGENCE RUDY RICCIOTTI, architectes

CONTEXTE

Le C.A.S.G. (Club Athlétique de la Société Générale) a été créé le 1er novembre 1903 au moment où le sport commençait à prendre son essor et où se fixaient les règles des principaux sports. A l'origine, Club corporatif de cette grande banque, le C.A.S.G. tout en conservant les initiales, a changé de statuts le 1er juillet 1919. Il est devenu le Club Athlétique des Sports Généraux et conservait alors ses initiales par là-même.

Dès sa création, le C.A.S.G. a affirmé sa vocation de club omnisports. Il comptait alors davantage de disciplines : football, athlétisme, cross country, rugby, tennis, hockey-sur-gazon, éducation physique, préparation militaire, basket-ball, cyclisme, natation, lutte et pelote basque, mais, parallèlement, il cherchait des terrains où exercer ses activités.

Il s'installa tout d'abord au milieu des serres de la Ville de Paris, sur l'emplacement de l'actuel Stade Roland Garros. En 1916, ce terrain prit le nom de Stade Jean Bouin, en mémoire du grand coureur du C.A.S.G., champion du monde de l'heure, mort au champ d'honneur. Puis un grand espace fut concédé au C.A.S.G., avenue du Général Sarrail. Il s'y installa entièrement en 1925 dans des bâtiments qui ne furent rénovés qu'en 1968. Ce « vieux stade » fut le théâtre des exploits de Jules Ladoumègue qui y battit la plupart de ses records du monde. En 1985, le perchiste soviétique Sergueï Bubka y passa la barre mythique des 6 mètres. Par la suite, les travaux de construction du boulevard périphérique entraînèrent la refonte des installations, ainsi que l'édification de nouveaux bâtiments pour le club-house et les bureaux. Le Stade Jean Bouin fonctionne ainsi sous sa forme actuelle depuis 1970. En 1975, il est doté d'un gymnase. La piste d'athlétisme en Résisport fut inaugurée en 1982 et refaite en 2000. Enfin, en octobre 1984, le terrain de hockey fut construit en gazon synthétique omniturf. Outre ses installations de l'avenue du Général Sarrail, le C.A.S.G. dispose depuis 1969 d'une concession au Bois de Boulogne (« Le Petit Jean Bouin »), qui compte quatre courts de tennis, un club-house, des vestiaires, un parking et un restaurant. En 2002, la Société Générale se désengage complètement du C.A.S.G. En 2003, le Club célèbre son centenaire, en plein renouvellement de concession, il est à un tournant de son histoire et doit se tourner vers un nouveau partenaire afin de poursuivre son développement. Ce furent des valeurs communes qui permirent la naissance d'un nouveau partenariat entre le club et le groupe Lagardère.

D'un commun accord les deux entités décidèrent du changement de nom de l'association qui est devenue, depuis le 14 septembre 2003, le Paris Jean Bouin. Les terrains du Paris Jean Bouin appartiennent à la Ville de Paris, qui les a concédés jusqu'en 2024 au Club, association régie par la loi 1901.

Le stade de rugby, qui accueille actuellement les matches du Stade Français, ne répond plus aux besoins d'une équipe de haut niveau appelée à jouer les premiers rôles en championnat de France et en Coupe d'Europe. La capacité actuelle de 10 475 places est insuffisante : 4376 places assises couvertes, 3329 places assises découvertes, le reste étant des places debout dans le virage Est.

Le rugby est aujourd'hui un sport en plein développement qui suscite un intérêt médiatique croissant. Les indicateurs de popularité - hausse du nombre de spectateurs mais aussi de téléspectateurs et de licenciés montrent que le rugby est devenu, en termes d'audience, le deuxième sport après le football. Cette évolution, soutenue par des événements sportifs majeurs sur le plan international, en particulier la Coupe du Monde, la Coupe d'Europe, le Tournoi des 6 Nations, les tournées des grandes équipes de l'Hémisphère Sud, profite au Championnat de France de 1ère division, le top 14.

SITUATION

Cette opération s'inscrit dans un site majeur de Paris, la « Ceinture Verte », aux caractéristiques contrastées. Représentant un enjeu urbain important, il convient d'être vigilant sur l'insertion urbaine du projet et son expression architecturale qui doit à la fois afficher une dimension monumentale identifiant cet équipement sportif majeur et prendre en compte les différentes échelles urbaines des quatre voies délimitant l'îlot.

Le stade Jean Bouin occupe une parcelle d'une superficie de 5,5 hectares, située entre les rues Claude Farrère, Nungesser et Coli ainsi que les avenues de la Porte Molitor et du Général Sarrail et à proximité immédiate du Parc des Princes. Le stade a une capacité de l'ordre de 10 000 places.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Après démolition partielle des installations sportives existantes, le nouveau stade dédié au rugby pourra accueillir 22 000 personnes : 20 000 spectateurs et 2 000 usagers divers (logistique, animation, restauration, caisses, club résident, match principal...) en répondant aux conditions d'homologation d'un stade de rugby de catégorie « A », doté d'une polyvalence d'usage. Le programme comprend en outre la création de tribunes, loges, vestiaires, locaux de surveillance, billetterie ainsi que des locaux destinés à des activités annexes telles que club House, animation pour enfants... Il est également prévu la réalisation d'un parc de stationnement de 500 places et la création de surfaces commerciales et d'activités tertiaires, livrées brutes. L'emprise actuelle du stade sera divisée en deux entités : le stade de rugby, ses annexes et accès, objet du présent concours et le club Paris Jean Bouin.

Contraintes principales

Fonctionnement : homologation pour plusieurs catégories, cohabitation et polyvalence d'usage, circuits, accessibilité aux personnes handicapées.

Respect des caractéristiques urbaines et réglementaires : intégration du bâtiment sur le site, contraintes patrimoniales, acoustiques.

Développement durable : réduction des nuisances et pollutions engendrées par le chantier, gestion de l'énergie, gestion de l'eau.

Contraintes spécifiques

La démolition du stade Jean Bouin nécessite, pendant une période de deux ans, une installation provisoire sur le site du Stade Charléty des locaux essentiels à la continuation de l'activité du Stade Français. La mise en œuvre de l'opération nécessite le déplacement du terrain de hockey et de la piste d'athlétisme. La démolition et la reconstruction du stade devront s'effectuer sans gêner l'activité riveraine du club « Paris Jean Bouin » dont les installations seront entièrement maintenues en lieu et place actuels, hormis le déplacement de quatre terrains de tennis.

Monuments historiques

Le stade se trouve dans le périmètre de protection des bâtiments classés ou inscrits et en co-visibilité :

-Côté Boulogne

L'immeuble de Le Corbusier situé au 24, rue Nungesser et Coli sur la commune de Boulogne-Billancourt dont les façades sur rue et sur cour ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (I.S.M.H.).

L'appartement atelier Le Corbusier et Pierre Jeanneret situé au 6e et 7e étages de ce même immeuble qui est classé Monument Historique depuis le 31 janvier 1972.

-Côté Paris 16e arrondissement

La piscine Molitor, inscrite à l'I.S.M.H. depuis l'arrêté du 27 mars 1990.

Les Architectes des Bâtiments de France du 16^e arrondissement et de Boulogne-Billancourt auront donc un avis conforme à donner sur le permis de démolir et le permis de construire.

ORIENTATIONS URBAINES ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Un des enjeux importants de ce projet consiste à réaliser un stade qui respecte les caractéristiques urbaines environnantes notamment le caractère résidentiel de la rue Nungesser et Coli. Le stade devra répondre, par sa volumétrie, ses accès, ses façades à des situations contrastées et à des objectifs différents :

A l'est : accueil et accès principaux du public côté avenue du Général Sarrail, lisibilité de la présence du stade et des espaces commerciaux.

Au sud : animation commerciale, façade urbaine, respect du gabarit/enveloppe, requalification de la rue Claude Farrère, dialogue avec le Parc des Princes.

A l'ouest : espace planté et façades tertiaires. Préservation de l'alignement d'arbres, avec impact minimal de la couverture du stade afin de respecter la qualité des vues depuis l'appartement de Le Corbusier (une hauteur de 17 m maximum est recommandée dans le programme).

Au nord : tribune d'honneur, parvis VIP/officiels/joueurs, pas de contraintes de hauteur, redéfinition du rapport au club Paris Jean Bouin.

Les accès - Périmètre de sécurité : lors des matches courants au Parc des Princes, seule l'avenue Molitor n'est pas concernée par la neutralisation de la circulation et du stationnement. Lors des matches à risques, le stationnement y est interdit mais l'accès véhicules autorisé. Pour permettre une utilisation en toute période du parc de stationnement souterrain, il devra être implanté à l'extrémité de la rue Nungesser et Coli pour limiter l'impact du retrait du périmètre de sécurité. De plus, on évitera de placer l'accès au carrefour avenue de la Porte Molitor/rue Nungesser et Coli.

La clôture : la scission complète entre le stade de rugby et le reste du site Jean Bouin implique une clôture sur l'ensemble du périmètre. La limite entre ces deux entités doit valoriser l'aspect végétal et paysager de la partie club Paris Jean Bouin.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

La proposition de profil environnemental au stade du programme met en avant les contraintes d'insertion dans le site du nouveau stade sur le plan de l'intégration du bâti lui-même pendant le chantier et après sa livraison, ainsi que ses impacts sonores et visuels. Le profil environnemental retient également 3 cibles d'écogestion classées en cibles « très performantes », « performantes » et « de base » afin de satisfaire aux attentes du maître d'ouvrage en terme d'optimisation des coûts et de facilité de gestion, de maintenance et d'entretien du futur équipement.

Cibles très performantes

Cible : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat

Assurer une gestion naturelle des flux des spectateurs arrivant à pied depuis les stations des transports en commun par une implantation judicieuse du parvis et des entrées du site.

Assurer une bonne gestion des flux liés au parc de stationnement souterrain par une implantation judicieuse des entrées et sorties des véhicules et des sorties des personnes.

Limiter les gênes causées aux riverains du côté ouest.

Gestion des transports et déplacements : les cheminements sur le site, une aire de stationnement pour les deux-roues, une aire de livraisons.

Cible : chantier à faible nuisance

Limiter les nuisances acoustiques (démolitions, matériels et équipements de chantier, trafic ...)

Limiter la pollution de l'air (émissions de poussières, mauvaises odeurs...)

Cible : gestion de l'entretien et de la maintenance

Revêtements de sol.

Prescriptions anti-vandalisme.

Entretien des installations de ventilation et maintenance des luminaires.

Cibles performantes

Cible : gestion de l'énergie

La bonne conception du site et du bâtiment doit contribuer à réduire les besoins en énergie du bâtiment. Consommation globale : en conformité avec le décret 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité et concernant les caractéristiques thermiques, énergétiques et de performance. Réduction des consommations d'énergie (chauffage, refroidissement, éclairage). Recours aux énergies renouvelables.

Cible : gestion de l'eau

Récupération des eaux pluviales pour permettre leur utilisation (ex : arrosage du terrain, très consommateur d'eau).

Cible : confort acoustique

Confort des usagers.

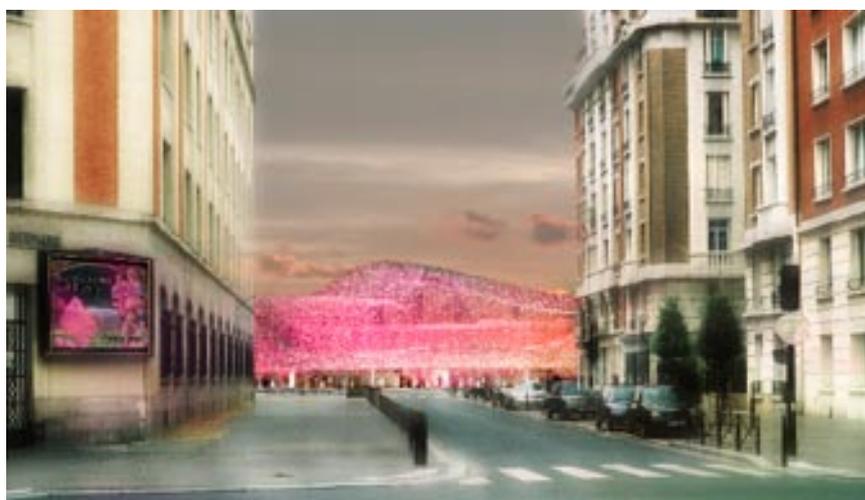
Limiter la gêne causée à l'environnement (impact sur les riverains). Le positionnement du stade, à proximité immédiate de la rue Nungesser et Coli, très résidentielle, induit une contrainte forte concernant les nuisances acoustiques liées à l'utilisation du stade, notamment pour les matches en soirée. La géométrie de l'enveloppe et des toitures devra participer à l'isolation acoustique vis-à-vis de l'extérieur, ainsi que les matériaux.

Direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris

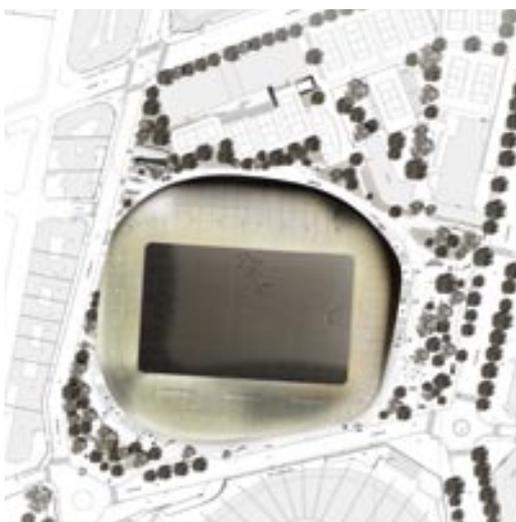


Vue depuis le 6e étage de l'immeuble Le Corbusier

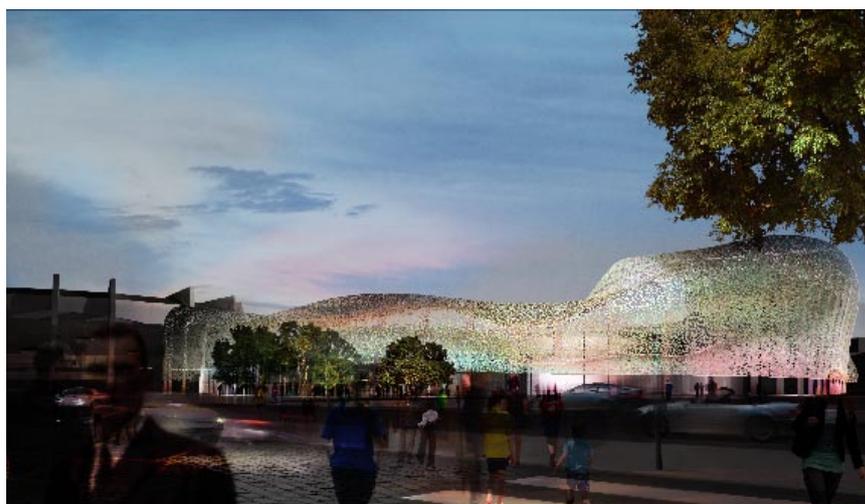
**AGENCE
RUDY RICCIOTTI
(lauréat)**



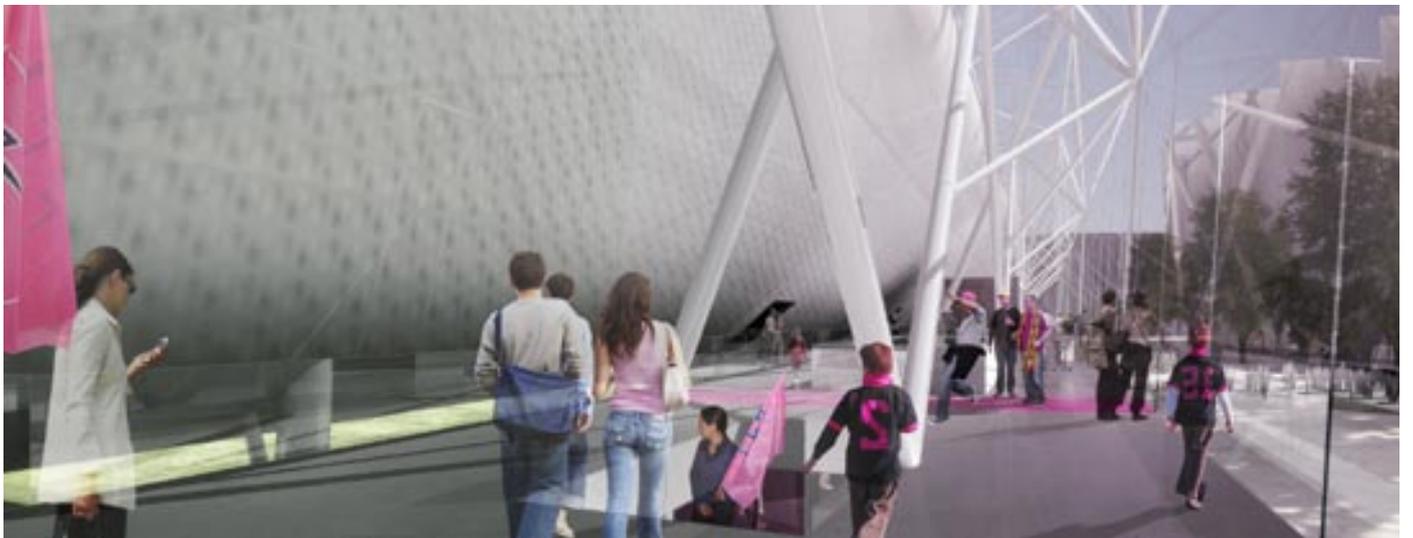
Espace de libre expression - Vue depuis la rue Lecomte de Nouy



Plan masse



Vue de l'entrée principale du Stade Jean Bouin



Détail déambulateur haut

CHRISTIAN HAUVETTE ALAIN DOMINGO



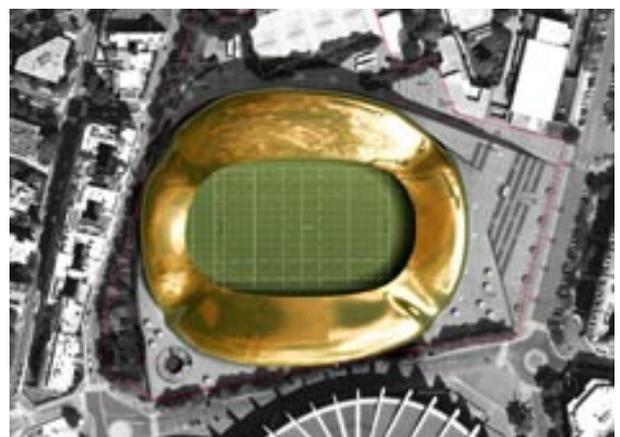
Plan masse



Vue depuis la rue Lecomte du Nouy



DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE



Plan masse



Perspective sur l'entrée principale

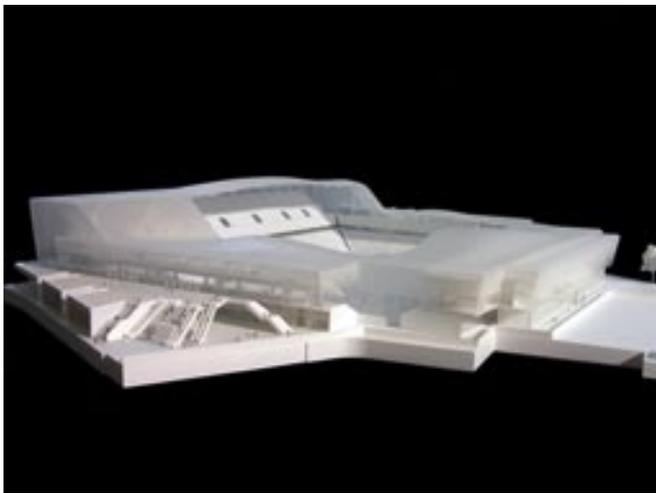


Perspective depuis l'appartement de le Corbusier

EINSENMAN ARCHITECTS PC



Plan masse



maquette



Vue depuis le 6e étage de l'immeuble Le Corbusier

VASCONI ASSOCIÉS ARCHITECTES



Plan masse

CENTRE SPORTIF PAJOL

ZAC Pajol, 75018 Paris

**Concours pour la construction
d'un centre sportif ZAC Pajol**

Maître d'ouvrage

**DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE
L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS**

Architectes invités

BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS *

**FEICHTINGER ARCHITECTES, DIETMAR
FEICHTINGER**

FLINT

AGENCE VALERO - GADAN BVFG

VIALET ARCHITECTURE

AMÉNAGEUR DE LA ZAC
SEMAEST

COORDONNATEUR DE LA ZAC

Galiano-Simon architectes - Dominique Hernandez paysagiste

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Paris, Direction du patrimoine et de l'architecture

TYPE DE CONCOURS

concours d'architecture restreint sur esquisse

PROGRAMME

Le bâtiment à construire, d'une surface hors œuvre d'environ 3725 m², est destiné à accueillir un gymnase comprenant une salle omnisports, une salle destinée aux sports de combat tels que judo, aikido et jujitsu, un espace de remise en forme et divers locaux annexes. Il accueillera également un Espace Jeunes indépendant du gymnase, comprenant une salle polyvalente, un foyer et diverses autres salles d'activités.

L'équipement sera un ERP type R et X de 2^{ème} catégorie pour un effectif d'environ 800 personnes.

ARCHITECTES INVITÉS

BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS

FEICHTINGER ARCHITECTES, DIETMAR FEICHTINGER

FLINT

AGENCE VALERO - GADAN BVFG

VIALET ARCHITECTURE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Études :

11 mai 2006 : appel public à candidatures

18 juillet 2006 : désignation des candidats à la maîtrise d'œuvre

12 décembre 2006 : remise des projets

14 février 2007 : jury de sélection du maître d'œuvre

Travaux :

fin 2008 : début des travaux

mai 2010 : livraison

COMPOSITION DU JURY

Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, Président du jury

Daniel VAILLANT, Maire du 18^e arrondissement

Claudine BOUYGUES, Conseillère de Paris - Suppléante

Daniel MARCOVITCH, Conseiller de Paris

Annick LEPETIT, Conseillère de Paris, 1^{ère} Adjointe au Maire du 18^e arrondissement - Suppléante

Sylvain GAREL, Conseiller de Paris

François-Xavier FLORES, Conseiller de Paris - Suppléant

Roxane DECORTE, Conseillère de Paris

Xavier CHINAUD, Conseiller de Paris - Suppléant

Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Conseiller de Paris

Brigitte KUSTER, Conseillère de Paris - Suppléante

Sylvie CLAVIER, Secrétariat Général

Anneli DUCHATEL, Direction de la Jeunesse et des Sports

Olivier ANSART, représentant des Associations, Porte Parole

Coordination Espace Pajol

Jean-François DANON, Directeur du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris

Julie FENEZ, Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris

Philippe LOTH, Architecte

Jacques MOUSSAFIR, Architecte

Laurent RICQUE, Architecte

LAURÉAT DU CONCOURS

BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS

CONTEXTE

La ZAC Pajol est située au sud-est du 18^e arrondissement de Paris, en bordure des voies ferrées de la gare de l'Est qui marquent la limite entre les 18^e et 19^e arrondissements. Elle s'inscrit dans un territoire dont le tissu est très hétérogène, et dont le paysage et le développement urbain sont fortement marqués par la présence d'importants réseaux et infrastructures ferroviaires. Du boulevard de la Chapelle au boulevard des Maréchaux, seules trois voies permettent de relier entre eux les 18^e et 19^e arrondissements : la rue du Département, la rue Riquet et la rue de l'Évangile. C'est un territoire fractionné dont les projets de développement offrent aujourd'hui l'opportunité d'établir les principes d'un assemblage. L'aménagement du secteur Paris Nord-Est, de la ZAC Pajol, de l'impasse Dupuy, de la Cour du Maroc (jardins d'Eole), du 104 rue d'Aubervilliers ou encore du secteur du passage Goix et de l'Ilot Caillié, proposent une telle opportunité : concevoir ces programmes de développement local comme les possibilités d'engager une conjugaison urbaine, paysagère et sociale des quartiers situés de part et d'autre du réseau des voies ferrées de la Gare de l'Est. Le périmètre de la ZAC est en grande partie défini par l'emprise des anciennes messageries et douanes desservies depuis les rues Pajol et du Département :

- il est situé sur l'axe des rues Riquet, du Département et Pajol
- par rapport aux emprises SNCF, sa limite est implantée à un mètre de l'immeuble abritant la grande halle des douanes et en limite bâtie de la grande halle. En partie Nord, cette limite connaît deux points d'inflexion qui modifient sensiblement la largeur de l'emprise affectée à la ZAC.

Le découpage foncier de la ZAC suit les grands ensembles fonctionnels :

- la halle Pajol : une auberge de jeunesse avec les locaux mutualisés, un local de service pour la Direction des Parcs, Jardins et Espaces verts, 4500 à 6000 m² de locaux d'activités et une bibliothèque de quartier, un jardin Nord, une allée de desserte pour véhicules d'entretien et un jardin couvert,
- un collège
- un équipement sportif comprenant un espace jeunes,
- un pôle d'entreprises,
- une esplanade et des aménagements de voirie,
- un IUT,
- un square du jardin sud.

SITUATION

Le centre sportif dans la ZAC Pajol, est situé sur un terrain au sud de la cour du futur collège qui sera aménagé dans le bâtiment des Anciennes Messageries et Douanes. Il est bordé à l'est par les voies SNCF et au nord par la Grande Halle. Ce terrain est longé à l'ouest par la future esplanade de la ZAC, côté rue Pajol.

L'assiette foncière de l'équipement sportif est d'environ 3 324 m, l'emprise bâtie de 1 460 m et la SHON possible de 3 942 m. Une emprise en espace libre est positionnée à l'est entre l'emprise bâtie et les voies ferrées. L'assiette foncière est constituée d'une partie dont le niveau de sol correspond au rez-de-chaussée de la halle existante : niveau haut en partie nord du site à 51,70 NGF, et d'une partie en contre bas de plain-pied avec la cour du collège : niveau bas à la côte 47,20 NGF.

L'équipement est en partie entouré par 2 autres programmes : la halle Pajol et son futur forum paysager ou jardin couvert et le collège avec sa cour. L'emprise bâtie de l'équipement sportif située à l'ouest est à 8 m du bâtiment collège et au nord à 8,2 m de la halle Pajol. L'espace libre à l'est comporte une servitude de passage occasionnel pour des véhicules d'entretien.

L'emprise bâtie de l'équipement forme un rectangle de 29,80 m par 49 m de côté.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le programme d'aménagement prévoit deux entités distinctes, l'antenne jeunes et le complexe sportif. L'accès à ces espaces se fait depuis la rue Pajol par des accès différenciés.

L'équipement sportif, compte tenu de ses spécificités dimensionnelles, ne pouvait être réalisé dans les bâtiments existants. Il est ainsi l'une des deux constructions neuves à réaliser sur le site. Accessible depuis l'esplanade, il est implanté à proximité immédiate du collège en prolongement de la grande halle. L'espace jeunes est intégré à l'équipement sportif.

Le centre sportif prévoit la réalisation de 4 zones d'activités indépendantes, permettant d'organiser simultanément plusieurs pratiques individuelles ou par groupes :

- Une salle omnisports pour les pratiques de jeux de ballon, de badminton...
 - Une salle d'arts martiaux pour les pratiques de judo, jujitsu, aikido...
 - Un espace remise en forme composé d'une salle de musculation et d'une salle d'expression destinée en priorité aux activités artistiques et de remise en forme (danse, gymnastique douce, fitness...)
 - Un espace extérieur dédié aux pratiques de roule.
- L'espace de remise en forme aura un fonctionnement autonome avec un point accueil spécifique qui permettra le contrôle des usagers. L'espace extérieur sera accessible depuis le niveau RdC intérieur de l'équipement pour que son accès soit contrôlé.

L'antenne « jeunes » est un équipement de proximité comprenant des espaces aux thématiques différentes : informatique, soutien scolaire, détente, expressions diverses...

L'antenne « jeunes » aura son fonctionnement propre, avec une entrée indépendante. Il permettra l'accueil d'environ 50 à 80 jeunes par jour, dans une relative flexibilité de fonctionnement (horaires adaptés aux rythmes des jeunes, accès largement ouvert...).

L'équipe d'animation sera composée théoriquement de 4 animateurs dont un directeur. Des intervenants spécifiques pour animer des ateliers peuvent être sollicités (danse hip hop, musique...).

L'organisation spatiale de ce type de structure nécessite une clarté fonctionnelle de l'ensemble des locaux et une lisibilité des circulations. Le bon fonctionnement de l'équipement est garanti par la qualité de la relation éducative établie avec les jeunes, ainsi que le contrôle constant de l'équipe d'animation sur les jeunes et les espaces (gestion des flux, relations avec l'extérieur...). Il sera constitué :

- d'un foyer destiné à l'accueil des jeunes (espace détente, documentation, bar...),
- d'une salle d'activités diverses (atelier d'expression),
- d'une salle de soutien,
- d'un espace multimédia,
- de locaux destinés au personnel (bureaux, salle de réunion...),
- de sanitaires et de dépôts.

L'organisation et la configuration des espaces doivent permettre aux jeunes de s'approprier un environnement thématique, sécurisé et confortable.

ORIENTATIONS URBAINES ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Accessibilité et liaisons fonctionnelles : l'organisation des locaux devra permettre une différenciation des circulations affectées à chacune des catégories d'usagers :

- d'une part, les pratiquants et le personnel d'encadrement,
- d'autre part, le personnel d'exploitation et de maintenance.

Le personnel d'exploitation et de maintenance doit pouvoir accéder facilement en tout lieu et disposer d'une position stratégique pour contrôler l'accès des équipements ; les locaux d'exploitation sont privés et leur accès est interdit aux autres usagers. Pour faciliter l'entretien et la manutention, les aires d'activités, les locaux techniques et les dépôts seront accessibles aux véhicules. Les dimensions des portes permettront le passage de chariots de manutention et d'engins d'exploitation (nettoyage, réfection, entretien de l'éclairage...). L'infirmerie sera également accessible aux véhicules de secours. L'espace « accueil » centralisera les accès aux annexes publiques et sportives et contrôlera les flux.

Les accès et dessertes : les accès se feront depuis l'esplanade. L'entrée de l'entité sportive mérite le statut d'entrée « dominante », visible depuis la rue et facilement accessible. L'entrée de l'entité « antenne jeunes » devra être visible depuis la rue Pajol. L'éloignement entre les 2 entrées et leur traitement marquera l'existence de 2 entités importantes et indépendantes. L'accessibilité pompier se fera depuis l'esplanade.

L'accès à l'espace libre, qui se trouve en rez-de-jardin et qui sera aménagé en partie en aire de jeux malgré sa contrainte de servitude, sera directement accessible depuis le rez-de-chaussée de l'équipement, après passage par l'accueil, afin d'en contrôler les usages. Des vues sur l'espace libre depuis le rez-de-chaussée sont nécessaires.

L'équipement socio-sportif du fait de l'accueil de 2 entités, (sport et « antenne jeunes »), du fait des besoins en accès (entrées usagers, issue de service, issue de secours) dispose en fait de peu de linéaire de façade utilisable non contraint. De ce fait, par rapport à des espaces en interface comme l'espace d'accès à la cour du collège côté ouest, par les escaliers situés entre le collège et l'équipement socio-sportif, des ajustements selon la pertinence des projets pourraient être éventuellement possibles. Il en est de même pour l'espace situé au nord entre l'équipement socio-sportif et la halle Pajol, qui peut peut-être se révéler indispensable suivant les projets pour recevoir une issue de secours ou bien une issue de service...

Les ouvertures et les vues, le problème de leur protection par rapport à des jeux de ballons dans la cour du collège est à prendre en compte.

Les problématiques relatives aux relations visuelles entre les espaces des programmes mitoyens (notamment collège et sa cour et équipement sportif) sont à prendre en compte et à réfléchir en termes d'usages et d'incidences : être vu sans voir, voir sans être vu, voir et être vu, savoir que l'on est vu, être vu voyant. Cela concerne les enseignants dans la cour du collège, les usagers des activités de l'équipement socio-sportif (remise en forme, arts martiaux, salle d'expression, « antenne jeunes » ...) et ceci en cours d'activité. Les choix effectués par les concepteurs devront être augmentés. Le souhait est celui d'un équipement ouvert, avec des relations visuelles au sein de l'équipement et entre l'équipement et son environnement.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

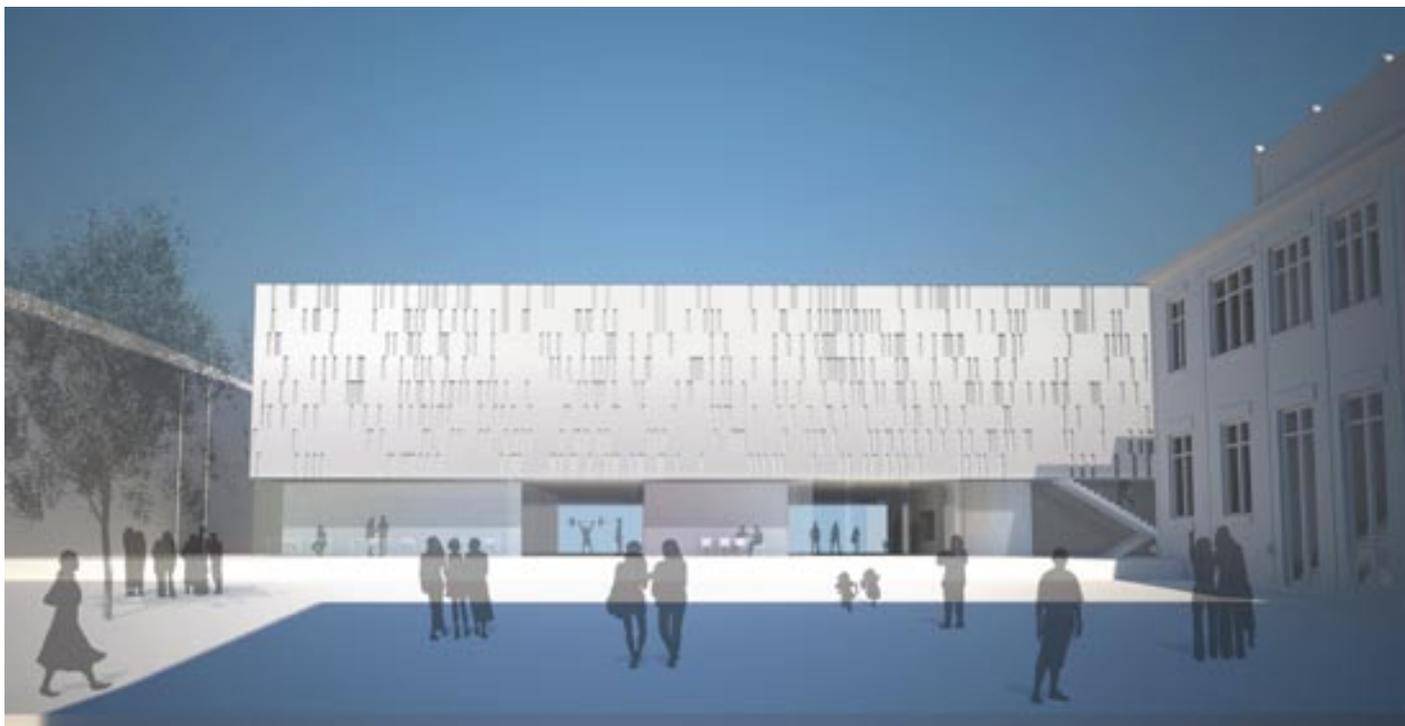
La définition des priorités environnementales doit aboutir à un ensemble cohérent. Aussi, plutôt que « d'éparpiller » les efforts environnementaux en traitant un grand nombre de cibles, deux axes directeurs regroupant des cibles à fortes interrelations et synergies ont été définis ; axes qui permettent de mieux appréhender la volonté du maître d'ouvrage et de créer une dynamique de création au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les attendus environnementaux définis visent à donner au projet un objectif principalement de qualité architecturale et paysagère, articulé autour de 2 grands axes que sont : la qualité des espaces et des ambiances (intérieur et extérieur), pour le confort des usagers : espace paysager de qualité, confort hygrothermique, acoustique et visuel, la réduction des besoins énergétiques et des coûts d'exploitation. Il s'agira de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre par une diminution des besoins énergétiques, et par-là même, de diminuer les charges d'exploitation relatives au chauffage et à l'éclairage naturel.

Ces deux grands axes d'objectifs s'accompagnent du fait des travaux en milieu urbain (site à proximité d'habitations collectives), et de la nature du sol et de l'importance des surfaces grises :

- d'une obligation de réaliser un chantier à faibles nuisances
- d'une obligation de gérer les eaux pluviales

Direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris



Vue extérieure

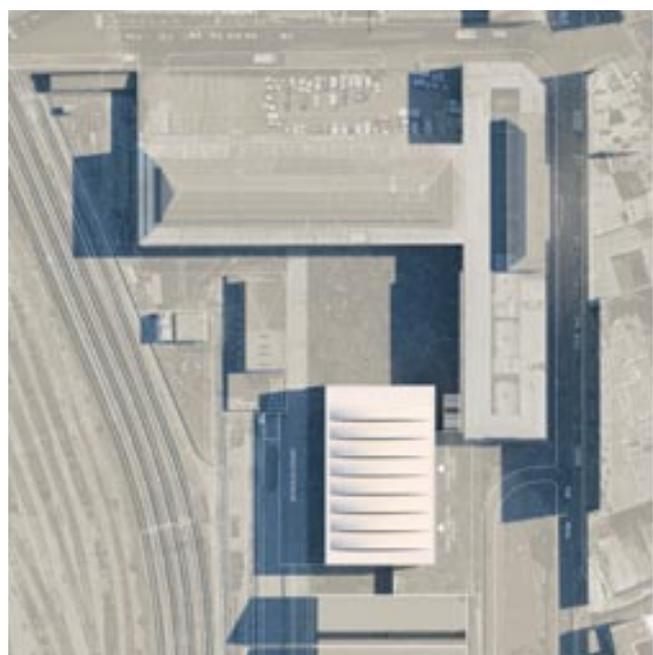


Salle omnisports



Terrasse

BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS (lauréat)



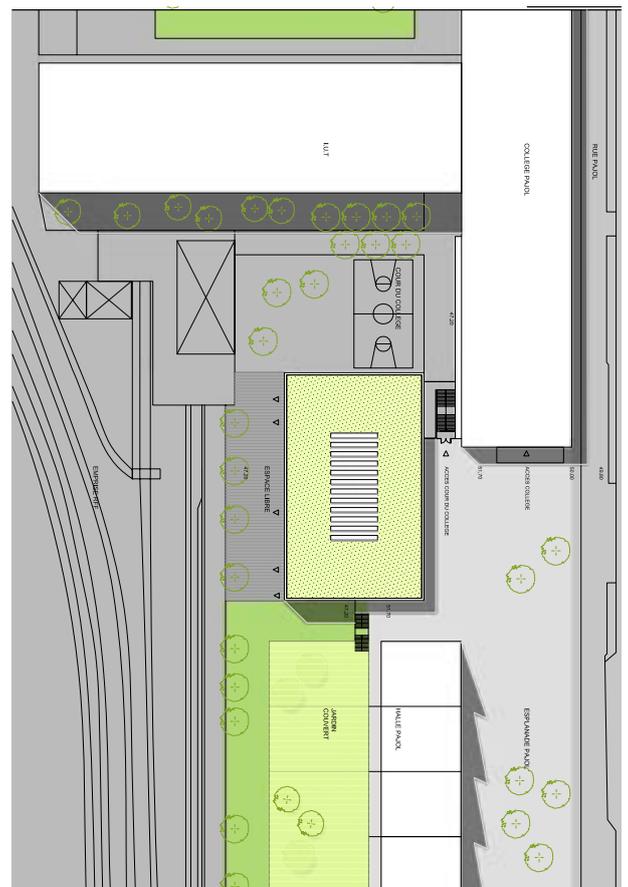
Plan masse



Depuis l'esplanade de la rue Pajol



Maquette



Plan masse

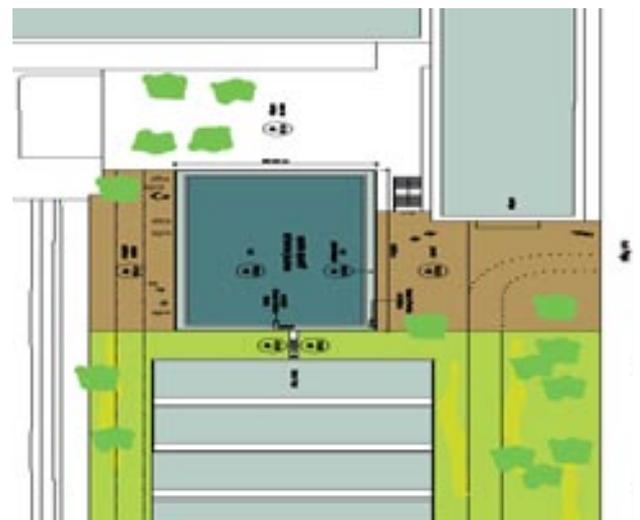
FEICHTINGER ARCHITECTES, DIETMAR FEICHTINGER



Facade des entrées du Centre Sportif et de l'espace jeune, vue de puis le parvis



Salle omnisports



Plan masse

FLINT



Vue depuis le parvis



Vue de la salle omnisports



Plan masse

VIALET ARCHITECTURE



Vue perspective depuis la rue Pajol



Vue perspective depuis la cour arrière



Plan masse

AGENCE VALERO - GADAN BVFG